



Objectifs de la formation

Connaître la notion de conflit d'intérêts et les infractions à la probité

Appréhender les voies et moyens de prévention du conflit d'intérêts

Lundi 11 décembre 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du Conseil

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Exemples illustrés
- Questionnaire aux élus en préalable à la formation
- Powerpoint remis aux participants

Intervenante : Farah ZAOUI

**Consultante et formatrice
en prévention de la
corruption**

Programme

- **Introduction**
 - Présentation de l'univers institutionnel
 - L'anticorruption en France (approche historique)
 - L'anticorruption en Europe et exigences sociétales
- **Définitions préalables et obligations déontologiques**
 - Notion de conflit d'intérêts
 - Obligations déontologiques : charte de l' élu local (lecture critique)
 - Conseils pour mieux maîtriser ses obligations déontologiques
- **Identifier les risques juridiques inhérents à l'action publique**
 - Comprendre les infractions à la probité pour mieux les prévenir
 - La situation particulière de l' élu face à ces délits
 - Reconnaître les facteurs de risque
- **Prévenir les conflits d'intérêts par la diffusion d'une culture de l'éthique publique**
 - Présentation du dispositif anticorruption (loi Sapin II)
 - Cartographier ses zones d'intérêts
 - Faire savoir ses zones d'intérêts (transparence et déclaration d'intérêts)
 - Le référent déontologue des élus
 - Le processus d'alerte interne
 - Diffuser les bonnes pratiques
 - Communiquer positivement sur la lutte pour la probité.

Retour d'expérience à chaud et communication d'une bibliographie pour approfondir le sujet.

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr